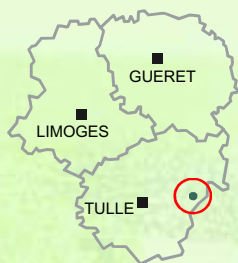




*Ruisseaux
de la région de Neuvic*



Direction régionale de l'environnement
LIMOUSIN



FICHE d'identité...

Situés sur les cantons de Neuvic et de Lapleau, les cours d'eau du Chaumeil, du Vent-Haut et du Pont Aubert doivent leur intégration au réseau Natura 2000 à la présence de l'écrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*).

Nom: Ruisseaux de la région de Neuvic
 Région: Limousin
 Département: Corrèze (19)
 Communes concernées: Lamazière-Basse, Latronche, Neuvic, St-Pantaléon-de-Lapleau
 Superficie: 8 ha
 Opérateur du Site: Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement de la Corrèze

Validation du Document d'Objectifs
 par le Comité de Pilotage: le 13 juillet 2001



Ruisseau du Chaumeil



Echelle: 2,1cm = 1km



Ruisseau du Pont Aubert

Ruisseau du Vent-Haut

Echelle: 1,5cm = 1km

— Site Natura 2000 = Zone Spéciale de Conservation

ANALYSE de l'existant...



> Analyse écologique

Situé entre 350 et 600 mètres d'altitude, le site Natura 2000 des ruisseaux de la région de Neuvic se compose de 3 cours d'eau : le Chaumeil, le Vent-Haut et le Pont Aubert. Ces ruisseaux ont la particularité d'avoir des bassins versants similaires malgré leur éloignement (9 km) : tête de bassin à faible pente sur des arènes granitiques, qui s'engouffrent très rapidement dans des gorges.



Ruisseau du Chaumeil.



Ruisseau du Vent-Haut.



Ruisseau du Pont Aubert.

La pluviométrie importante (1200 mm/an), les aspects géomorphologiques marqués, confèrent à ces cours d'eau un écoulement de type calme voire semi torrentiel dans les zones de plateau et torrentiel au niveau de leur confluence.

Les caractéristiques morphologiques de ces ruisseaux montrent :

- la succession d'une zone à petits méandres sur les plateaux avec un lit de sable grossier.
- et d'une zone plutôt linéaire composée de chutes et de seuils plus ou moins importants, d'un lit de gravier ou de cailloux de petite taille, ainsi que des cavités sous-berges.

Recouvert par une végétation de type prairie à juncs et carex en tête de bassin et de hêtraie/chênaie acidophile pour une grande majorité des zones de gorges, le paysage y est relativement fermé.

Cet environnement offre un milieu privilégié pour de nombreuses espèces animales, comme l'écrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*), qui figure sur l'annexe II de la directive habitats, mais aussi végétales : des mousses, des plantes à fleurs, des lichens et des champignons supérieurs.

> Analyse des activités humaines

Les activités économiques dominantes sur le bassin versant de chaque cours d'eau sont l'agriculture et la sylviculture.

Les activités de type agricole :

La production sur le secteur est majoritairement de type élevage bovin ; les têtes de bassin sont ainsi composées d'une alternance de prairies (60% de la SAU) et de terres labourables. On recense toutefois quelques exploitations produisant de la volaille, des ovins et des caprins. Les autres types de production sont peu représentés (porcs et équidés).

Les activités sylvicoles :

D'après un diagnostic du territoire effectué en 1996, on constate que la forêt a pris une place importante dans la région suite à une déprise agricole. Le dernier diagnostic de la préfecture de la Corrèze le confirme, puisque le canton de Neuvic est boisé à plus de 60%. La forêt est plus souvent exploitée de manière inégale, essentiellement à cause des zones de gorges qui rendent l'exploitation très difficile.



Les activités industrielles et commerciales :

La zone concernée par Natura 2000 n'accueille aucune structure industrielle importante. Seule la présence de lignes haute tension est à noter au dessus des cours d'eau, s'expliquant par la présence importante des centrales hydroélectriques situées à proximité des bassins versants.

Autres activités :

La population, en très faible densité, est concentrée sur des hameaux et petits villages n'excédant pas une centaine d'habitants.

La pêche est une activité bien représentée en Corrèze et sur le secteur de Neuvic. Elle se pratique sur les lacs (Triouzoune, retenue de l'Aigle...) et les rivières (Vianon, Luzège, Diège...). Les cours d'eau concernés par Natura 2000 sont des affluents de ces rivières ou lacs mais surtout des zones de reproduction pour certaines espèces piscicoles. Actuellement, le prélèvement sur ces cours d'eau est négligeable et n'a pas de conséquences négatives, excepté éventuellement de favoriser une possible transmission des maladies nuisibles à l'écrevisse autochtone.

Considérée aujourd'hui comme une activité de loisirs, la chasse est une pratique qui permet une gestion des populations d'animaux (sangliers, cervidés...). Elle a beaucoup d'importance sur le territoire de Natura 2000. Elle participe à la bonne gestion des milieux et limite les dégâts sur les cultures et la forêt que peut engendrer une surpopulation de ces animaux.

L'écrevisse à pattes blanches: 7 mues = 7 dangers

L'écrevisse à pattes blanches est un crustacé pouvant atteindre 12 cm pour un poids de 90 g. La forme générale rappelle celle d'un petit homard: corps aplati latéralement, segmenté avec une queue aplatie en éventail. La couleur générale est vert bronze à gris avec une face ventrale plus pâle, notamment au niveau des pinces.

La tête est surmontée de 2 longues antennes et les yeux sont portés par des pédoncules mobiles.

L'écrevisse mue 7 à 8 fois durant les 3 premiers mois de sa croissance, puis 1 à 2 fois chaque année.

Ce sont les moments où elle est le plus vulnérable. Elle se nourrit de larves d'insectes, de petits crustacés et de végétaux comme les feuilles, mousses et autres plantes aquatiques. Elle atteint sa maturité sexuelle au bout de 3 à 6 ans, et se reproduit en septembre-octobre.

Ses habitats préférés sont les sous-berges des ruisseaux, les racines, les souches, les gros et petits blocs et cailloux. L'écrevisse est essentiellement nocturne et se cache le jour sous les pierres et dans les trous de berges. Son activité est maximale en été, surtout au crépuscule et pendant la période d'accouplement.

PROPOSITIONS de gestion...

Le document d'objectifs des ruisseaux de la région de Neuvic a défini les actions prioritaires suivantes pour préserver les populations d'écrevisses résiduelles et améliorer leurs conditions d'habitat pour leur développement.

> Stratégie réglementaire

RESPECT DE LA LOI SUR L'EAU Respecter la réglementation concernant notamment les étangs afin de préserver la qualité de l'eau et du substrat.



> Mise en œuvre d'une gestion et d'une valorisation contractuelle et concertée

MAINTIEN ET/OU AMÉLIORATION DES HABITATS FORESTIERS Préserver les peuplements feuillus et limiter les peuplements résineux.

Privilégier un mode d'exploitation forestière respectueux de ces habitats remarquables : utilisation d'huiles et graisses biodégradables et interdiction aux engins de traverser le lit des ruisseaux.



MAINTIEN ET/OU AMÉLIORATION DES CONDITIONS D'HABITATS D'ESPÈCES Restaurer et entretenir les berges et la ripisylve.

Promouvoir la pose d'abreuvoirs dans les parcelles de pâturage afin de limiter la détérioration du milieu et de la ressource.

Améliorer le fonctionnement hydraulique des cours d'eau, notamment par l'aménagement des ouvrages d'art.

Améliorer l'efficacité et la conformité de l'assainissement domestique.

Mettre en place un diagnostic et un suivi environnemental des exploitations agricoles, afin de mieux gérer les effluents d'élevage (plan d'épandage...).



> Animation du site

SUIVIS SCIENTIFIQUES SPÉCIFIQUES Mettre en place un suivi scientifique tant sur la qualité physico-chimique des cours d'eau que sur les populations d'écrevisses à pattes blanches.

Apprécier la faisabilité d'étendre le site Natura 2000 à d'autres cours d'eau ayant un potentiel d'accueil intéressant pour l'écrevisse à pattes blanches.



ANIMATION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS Dynamiser la mise en œuvre des orientations de gestion.

Solliciter l'avis du comité de pilotage pour les projets d'aménagements et de travaux dans le site.